

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE	
1.1 Identificateurs de produit	
Nom du produit	: E-Liquide Roykin Salt XFreez
Taux de Nicotine	: 20mg/mL
Contenance du flacon	: 10mL
Marque	: Roykin
Arômes	: Mint
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
Utilisations identifiées	: Recharge pour cigarettes électroniques
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
Société	: LEVEST ROYKIN 13 rue George Auric 75019 PARIS
Téléphone	: +33 (0)1 48 15 01 45
Adresse e-mail	: info@levest.fr
Service Qualité	: qualite@roykin.fr
1.4 Numéro d'appel d'urgence	
Numéro d'Appel d'Urgence	: INRS +33 (0)1 45 42 59 59
2. IDENTIFICATION DES DANGERS	
2.1 Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1 Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Toxicité aigüe par contact cutané, catégorie 4. Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Pictogramme : 	
Mention d'Avertissement	: Attention
Mention(s) de Danger (H)	
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
Conseil(s) de Prudence (P)	
P102	: Tenir hors de portée des enfants
P101	: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P264	: Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P301 +P310	: EN CAS D'INGESTION : APPELER UN CENTRE ANTI-POISON ou un médecin
P301+P330+P331	: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
2.3 Autres dangers	Aucun autre danger à signaler.



3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS			
3.2 Mélanges			
Composant contribuant au danger :			
CE/CAS/INDEX	Nom chimique Synonyme, nom IUPAC	Classification selon la directive 67/548/CEE	%
CAS : 54-11-5 CE : 200-193-3 INDEX : 614-001-00-4	Nicotine Tobacco Water Extract IUPAC : 3-[(2S)-1-Methylpyrrolidin-2-yl]pyridine	Très Toxique, T+, R25/27 Dangereux pour l'Environnement, N, R51/53 Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Toxicité Aigüe Orale 3, H301 Toxicité Aigüe Dermale 1, H310 Toxicité Chronique pour le Milieu Aquatique 2, H411	2
Note : Le texte intégral des phrases R et des mentions de danger H est indiqué à la rubrique 16.			
CE/CAS/INDEX	Nom chimique Synonyme, nom IUPAC	Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	%
CAS : 65-85-0 CE : 200-618-2 INDEX : 607-705-00-8	Acide benzoïque IUPAC : acide benzoïque	Irritation cutanée, Catégorie 2, H315 Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1, Inhalation, Poumons, H372	1.63

4. PREMIERS SECOURS	
4.1 Description des premiers secours	
Conseils généraux Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. En cas d'inhalation En cas d'inhalation excessive, transporter la personne hors de la zone contaminée. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin. En cas de contact avec la peau Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Retirez immédiatement tous les vêtements contaminés. Consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux Rincer les yeux à l'eau. Dans la mesure du possible, retirez vos lentilles de contact. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin. En cas d'ingestion Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.	
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
une exposition répétée ou prolongée peut causer sensation de brûlure, nausée, vomissement, convulsions, douleur abdominale, diarrhée, maux de tête, transpiration, faiblesse, vertiges, confusion, rougeur, douleur. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.	
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
donnée non disponible	

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, dioxyde de carbone CO₂, mousse, poudre sèche.
Moyens d'extinction inappropriés : Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de risque particulier.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune mesure particulière n'est à signaler.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Sensible à l'air et à la lumière.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

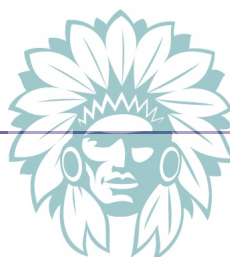
donnée non disponible.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	No.-CAS	Valeur	Paramètre de contrôle	Base
Nicotine	CAS : 54-11-5	Valeur Moyenne d'Exposition (VME)	0,5mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
Acide Benzoïque	CAS : 65-85-0	Valeur Moyenne d'Exposition (VME)	5mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)



8.2	Contrôles de l'exposition
	Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Équipement de protection individuelle Protection des yeux/du visage Lunettes de protection. Protection des mains Gants de protection Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. En cas d'utilisation en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Protection respiratoire Non.

9.	PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
	Aspect	: Liquide
	Couleur	: Ambre
	Odeur	: Odeur Menthe
	Valeur du pH	: Donnée non disponible
	Point de fusion	: Donnée non disponible
	Point d'ébullition	: Donnée non disponible
	Point éclair	: > 100°C
	Inflammabilité	: Donnée non disponible
	Température d'auto inflammation	: Donnée non disponible
	Température de décomposition	: Donnée non disponible
	Auto inflammation	: Donnée non disponible
	Limites supérieure/inférieure d'explosivité	: Donnée non disponible
	Pression de vapeur	: Donnée non disponible
	Densité de vapeur	: Donnée non disponible
	Densité relative	: 1.15
	Hydrosolubilité	: complètement miscible
	Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
	Viscosité dynamique	: Donnée non disponible
	Viscosité cinématique	: Donnée non disponible
	Teneur en solvants :	: Mono Propylène Glycol ≤50%
		: Glycérine Végétale ≤50%
9.2	Autres informations concernant la sécurité	
	Pas d'autres données disponibles	

10.	STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
10.1	Réactivité	
	donnée non disponible	
10.2	Stabilité chimique	



10.3	donnée non disponible Possibilité de réactions dangereuses
10.4	donnée non disponible Conditions à éviter
10.5	donnée non disponible Matières incompatibles oxydants forts
10.6	Produits de décomposition dangereux autres produits de décomposition - donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	
11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Orale : DL50 Nicotine - rat - 50 mg/kg Dermale : DL50 Nicotine – rat – 140mg/kg Orale : DL50 Benzoate - rat - 1700 mg/kg Dermale : DL50 Benzoate – Lapin – >10000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	donnée non disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	donnée non disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	donnée non disponible
Mutagénicité	donnée non disponible
Cancérogénicité	donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction	La nicotine cause des risques de malformation du fœtus.
Effets potentiels sur la santé	
Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion.
Peau	Peut être mortel en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.
Yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
Signes et Symptômes d'une Exposition	
une exposition répétée ou prolongée peut causer : Vomissements, Diarrhée, Convulsions, A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.	
Information supplémentaire	
Data base de toxicité chimique pour la Nicotine - RTECS: QS5250000	

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES					
12.1	Toxicité				
	<table><tr><td>Toxicité pour le poisson</td><td>: CL50 Nicotine - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 4 mg/l - 96,0 h CL50 Benzoate - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) – 44.6 mg/l - 96,0 h</td></tr><tr><td>Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques</td><td>: CE50 Nicotine - Daphnia magna - 0,24 mg/l - 48 h CE50 Benzoate - Daphnia magna - >120 mg/ l - 48 h</td></tr></table>	Toxicité pour le poisson	: CL50 Nicotine - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 4 mg/l - 96,0 h CL50 Benzoate - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) – 44.6 mg/l - 96,0 h	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 Nicotine - Daphnia magna - 0,24 mg/l - 48 h CE50 Benzoate - Daphnia magna - >120 mg/ l - 48 h
Toxicité pour le poisson	: CL50 Nicotine - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 4 mg/l - 96,0 h CL50 Benzoate - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) – 44.6 mg/l - 96,0 h				
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 Nicotine - Daphnia magna - 0,24 mg/l - 48 h CE50 Benzoate - Daphnia magna - >120 mg/ l - 48 h				
12.2	Persistance et dégradabilité				

12.3	donnée non disponible Potentiel de bioaccumulation
12.4	donnée non disponible Mobilité dans le sol
12.5	donnée non disponible Résultats des évaluations PBT et VPVB
12.6	donnée non disponible Autres effets néfastes
	donnée non disponible

13.	CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
13.1	Méthodes de traitement des déchets
	Produit Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
	Emballages contaminés Éliminer comme produit non utilisé.

14.	INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
14.1	Numéro ONU
	ADR/RID : 3144 IMDG: 3144 IATA: 3144
14.2	Nom d'expédition des Nations unie
	Nicotine Preparation
14.3	Classe(s) de danger pour le transport
	ADR/RID: 6.1 IMDG: 6.1 IATA: 6.1
14.4	Groupe d'emballage
	ADR/RID: Non concerné IMDG: Non concerné IATA: Non concerné
14.5	Dangers pour l'environnement
	ADR/RID: Donnée non disponible IMDG Marine polluant: Donnée non disponible IATA: Donnée non disponible
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
	Donnée non disponible

15.	INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
15.1	Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2	donnée non disponible
	Évaluation de la sécurité chimique
	donnée non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Informations supplémentaires

Texte intégral des phrases R et mentions de danger H apparaissant en 3.2

H302	: Nocif en cas d'ingestion
P101	: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102	: Tenir Hors de portée des enfants
P264	: Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P301+P310	: EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin
P301+P330+P331	: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Les renseignements contenus dans cette FDS sont basés sur l'état de nos connaissances relatif au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés en toute bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Nous tenons à préciser que les risques ont été évalués par calcul de concentration à partir des substances ou composants entrant dans la composition de notre produit, en conformité avec le règlement UE 67/548/CEE.

